

1/ INSCRIPTION

L'inscription devient effective au moment où le dossier d'adhésion a été validé par le club, la cotisation a été payée et la licenciation réalisée.

Une séance d'essai est autorisée avant l'inscription.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive de 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, il comprend :

- Le montant de la licence et de l'assurance de la F.F.BaD
- Le montant de la cotisation sportive annuelle.

2/ MATERIEL

- Chaque joueur doit posséder sa propre raquette ; toutefois le club possède des raquettes pour un prêt temporaire, laissant le temps au joueur de s'équiper.

- Les volants plastiques sont fournis par le club.

- Les joueurs doivent porter une tenue de sport appropriée pendant l'entraînement

- Les chaussures doivent être adaptées à la pratique du badminton et réservées à cet usage.

3/ RESPONSABILITE DES PARENTS

- Les parents des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence d'un encadrant sur le lieu d'entraînement en début de séance.

- A la fin des heures d'entraînement, les jeunes ne se trouvent pas sous la responsabilité du club.

4/ COMMUNICATION

- Des informations sont disponibles sur le site internet du club.

- La communication vers les familles est réalisée par courriel.

- Pour toute question, vous pouvez les adresser à « secretariatbocc@gmail.com »

5) COMPETITION

Les tournois départementaux, régionaux se déroulent le week-end.

- Les jeunes ne sont pas sous la responsabilité d'un encadrant du club lors des compétitions.

- Les frais d'inscription aux tournois sont pris en charge par le club.

- Lorsqu'un joueur s'inscrit à un tournoi, il est dans l'obligation d'y participer et de se présenter le jour dit à l'heure de convocation qui lui a été communiquée.

- Tenue lors de la compétition : pendant un match, le joueur(se) doit porter un short ou une jupette, un tee shirt de sport et des chaussures réservées à la pratique du badminton. Le pantalon jogging, le sweat-shirt, les maillots de football sont interdits pendant les matchs.
- Le déplacement sur le lieu de la compétition est assuré par les parents des joueurs. Si besoin, se renseigner auprès de l'entraîneur pour organiser un covoiturage.
- Repas du midi : une buvette est toujours proposée par le club organisateur du tournoi, sinon prévoir un pique-nique.
- Un joueur absent le jour du tournoi auquel il s'est inscrit, et qui n'aurait fourni aucun justificatif valable (Ex : certificat médical), se verra dans l'obligation de verser au club le montant de son inscription.
En outre, le joueur devra s'acquitter des sanctions infligées par les instances représentant la fédération de badminton.
Le justificatif médical est à faire parvenir au secrétariat du club dès que possible. Il sera ensuite transmis aux instances fédérales.

Fait à Concarneau, le 1^{er} août 2026

Les Co-présidents : Philippe Le Cam et Eléonore Desgrouas.